

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE

3

FONGICIDE

ARMOUR<sup>MC</sup> RTU  
FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES  
SUSPENSION

LIQUIDE FLUIDIFIABLE POUR LA SUPPRESSION DE DIVERSES  
MALADIES TRANSMISES PAR LES SEMENCES ET LE SOL  
DANS LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

AGRICOLE

GARANTIE : Triticonazole ..... 16,8 g/L

Ce produit contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,039%  
à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 30226

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Ne pas dépasser le maximum 20 000 kg de semences traitées par personne par jour.  
Si le ARMOUR RTU et le TRAITEMENT DE SEMENCES GEMINI sont utilisés la même  
journée, le total de semences traitées employant le ARMOUR RTU et le  
TRAITEMENT DE SEMENCES GEMINI ne doit pas dépasser 20 000 kg.

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS  
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 0,100 L à 1 000 L

Fabriqué par :  
BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

Distribué par :  
Viterra Inc.

2625 Victoria Avenue  
Regina, SK S4T 7T9

1-866-569-4411

ARMOUR<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Viterra Inc.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer la poussière. Porter des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison longue résistant aux produits chimiques fabriquée avec des tissus stratifiés, non tissés ou composites, lors de la manipulation de ARMOUR RTU ou des semences traitées. Lorsque vous manipulez ARMOUR RTU, que vous traitez les semences ou pendant le mélange dans une vis d'Archimède ou la manipulation des semences traitées, travailler dans un endroit bien ventilé. Porter un respirateur anti-poussière NIOSH approuvé lors des activités de nettoyage, de la manipulation de ARMOUR RTU ou lorsque le lieu de travail n'est pas bien ventilé. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée suite à la manipulation du concentré et l'application.

**NOTE :** Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CroPLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Incorporer adéquatement la semence dans le sol. NE PAS servir la semence traitée comme aliment ou autrement exposer à la faune ou aux oiseaux domestiques. Si la semence traitée est déversée à l'extérieur ou dans des endroits accessibles aux oiseaux, nettoyez soigneusement ou enfouir pour empêcher une ingestion. Éliminer de façon appropriée tout surplus de semences qui ne seront pas sémées. NE PAS contaminer les réserves d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre étendue d'eau avec le produit chimique, des contenants usagés, la semence traitée ou les sacs dans lesquels on y a déposé celle-ci. NE PAS contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. La semence traitée non utilisée ou en surplus ne devrait pas être entreposée où il y a un risque de mélange avec de la semence non traitée.

## PREMIER SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

## **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine, avec le couvercle bien serré, dans un endroit bien ventilé pouvant être verrouillé. Entreposer hors de l'atteinte des enfants et des animaux, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux, des engrais et des semences. Craint le gel et le froid.

## **ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Non Réutilisables**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables-A Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

ARMOUR RTU est une formule concentrée aqueuse à base de triticonazole, un fongicide du groupe 3, utilisé pour le traitement des semences. Elle permet de supprimer et de réprimer certaines maladies transmises par les semences et le sol, dans le blé, l'orge et l'avoine.

## **MODE D'EMPLOI**

ARMOUR RTU est un prêt à utiliser la formulation commercialement dans les usines de traitement des semences, ainsi qu'avec les systèmes de traitement agricoles standards à écoulement par gravité ou à brouillard. ARMOUR RTU peut également être utilisé avec les systèmes de traitement des semoirs pneumatiques 'On the Go'.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer une contamination de la nappe phréatique particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (p. e. sol sableux) et/ou l'eau souterraine se situe peu en profondeur.

## **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

ARMOUR RTU prêt à utiliser la formulation. Bien agiter ou secouer avant l'emploi. Les contenants de formats commerciaux doivent être agités à plusieurs.

Pour obtenir des instructions d'application précises selon les divers systèmes de traitement des semences, veuillez consulter le fabricant de l'équipement de traitement des semences, relativement aux taux de dilution dans l'eau et au calibrage de l'équipement.

**DOSE** : 300 mL de produit/100 kg de semences

## MALADIES SUPPRIMÉES

ARMOUR RTU permet la suppression efficace du charbon nu véritable, du faux charbon nu et du charbon vêtu de l'orge, du charbon nu et de la carie commune du blé et du charbon nu et du charbon vêtu de l'avoine. ARMOUR RTU augmentera généralement l'émergence et la population de plants en supprimant les fontes de semis causées par la semence des pathogènes de pourriture racinaire tels que *Fusarium sp.* ARMOUR RTU réprimera également les infections en début de saison causées par *Fusarium* (pourriture des racines et du collet) et la pourriture sèche causée par *Cochliobolus*.

Culture	Dose de concentré/ 100 kg de semences	Maladies supprimées	Maladies réprimées <sup>1</sup>
<b>BLÉ</b>	300 mL	Pourriture des semences causée par <i>Fusarium sp.</i> Fonte des semis causée par <i>Fusarium sp.</i> transmis par les semences Charbon nu Carie commune	<i>Fusarium</i> (pourriture des racines et du collet) <i>Cochliobolus</i> Pourriture sèche Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i>
<b>ORGE</b>	300 mL	Pourriture des semences causée par <i>Fusarium sp.</i> Fonte des semis causée par <i>Fusarium sp.</i> transmis par les semences Charbon nu véritable Charbon vêtu Faux charbon nu	<i>Fusarium</i> (pourriture des racines et du collet) <i>Cochliobolus</i> Pourriture sèche Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i>
<b>AVOINE</b>	300 mL	Charbon nu Charbon vêtu Pourriture des semences causée par <i>Fusarium sp.</i> Fonte des semis causée par <i>Fusarium sp.</i> transmis par les semences	<i>Fusarium</i> (pourriture des racines et du collet) <i>Cochliobolus</i> Pourriture sèche Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i>

<sup>1</sup>On définit la répression comme étant une éradication sous-optimale, qui constitue encore un avantage sur le plan commercial.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, veuillez noter que le ARMOUR RTU, contient un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistant au l'ARMOUR RTU et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le ARMOUR RTU ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas entreposer ARMOUR RTU près de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Toute semence traitée avec ce produit doit être complètement tachée et arborer une couleur évidente ou être enduite d'un matériau qui la rende bien visible. ARMOUR RTU est vendu uniquement aux personnes capables de se conformer à ces exigences. Les règles relatives à la coloration des semences traitées, imposées par la *Loi sur les semences*, doivent être suivies à la lettre lors de l'utilisation de ce produit.

## **LES SEMENCES TRAITÉES DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉES COMME SUIV**

- “Cette semence a été traitée avec ARMOUR RTU qui contient du triticonazole, fongicide du groupe 3. NE PAS l'utiliser pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.” La date du traitement doit être aussi indiquée.
- NE PAS entreposer les semences traitées pendant plus de 18 mois. Les semences traitées entreposées pendant plus de 18 mois peuvent perdre une partie de leur capacité de germination plus rapidement que les semences non traitées. Les semences traitées entreposées depuis plus de 6 mois doivent subir un test de germination avant le semis.
- Nettoyer très soigneusement les vis d'Archimède qui ont manipulé des semences traitées, avant de les utiliser pour manipuler des semences commerciales ou des grains fourragers.
- Les surplus de semences traitées ne doivent pas être entreposés là où il y a risque de mélange avec des semences non traitées.
- Entreposer les semences traitées dans un endroit frais et sec.

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	---	-----------

ARMOUR<sup>MD</sup> RTU  
FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES  
SUSPENSION

LIQUIDE FLUIDIFIABLE POUR LA SUPPRESSION DE DIVERSES  
MALADIES TRANSMISES PAR LES SEMENCES ET LE SOL  
DANS LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

AGRICOLE

GARANTIE : Triticonazole ..... 16,8 g/L

Ce produit contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,039%  
à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 30226

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Ne pas dépasser le maximum 20 000 kg de semences traitées par personne par jour.  
Si le ARMOUR RTU et le TRAITEMENT DE SEMENCES GEMINI sont utilisés la même  
journée, le total de semences traitées employant le ARMOUR RTU et le  
TRAITEMENT DE SEMENCES GEMINI ne doit pas dépasser 20 000 kg.

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS  
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 0,100 L à 1 000 L

Fabriqué par :  
BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

Distribué par :  
Viterra Inc.

2625 Victoria Avenue  
Regina, SK S4T 7T9

1-866-569-4411

ARMOUR<sup>MC</sup> est une marque de commerce de Viterra Inc.



## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer la poussière. Porter des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison longue résistant aux produits chimiques fabriquée avec des tissus stratifiés, non tissés ou composites, lors de la manipulation de ARMOUR RTU ou des semences traitées. Lorsque vous manipulez ARMOUR RTU, que vous traitez les semences ou pendant le mélange dans une vis d'Archimède ou la manipulation des semences traitées, travailler dans un endroit bien ventilé. Porter un respirateur anti-poussière NIOSH approuvé lors des activités de nettoyage, de la manipulation de ARMOUR RTU ou lorsque le lieu de travail n'est pas bien ventilé. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée suite à la manipulation du concentré et l'application.

**NOTE :** Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de Croplife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Incorporer adéquatement la semence dans le sol. NE PAS servir la semence traitée comme aliment ou autrement exposer à la faune ou aux oiseaux domestiques. Si la semence traitée est déversée à l'extérieur ou dans des endroits accessibles aux oiseaux, nettoyez soigneusement ou enfouir pour empêcher une ingestion. Éliminer de façon appropriée tout surplus de semences qui ne seront pas sémées. NE PAS contaminer les réserves d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre étendue d'eau avec le produit chimique, des contenants usagés, la semence traitée ou les sacs dans lesquels on y a déposé celle-ci. NE PAS contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. La semence traitée non utilisée ou en surplus ne devrait pas être entreposée où il y a un risque de mélange avec de la semence non traitée.

## PREMIER SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

## **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine, avec le couvercle bien serré, dans un endroit bien ventilé pouvant être verrouillé. Entreposer hors de l'atteinte des enfants et des animaux, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux, des engrais et des semences. Craint le gel et le froid.

## **ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Non Réutilisables**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **Contenants Réutilisables-A Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.